



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Equitation Pays de la Loire se tiendra le :

Vendredi 23 novembre 2018 à 18h00

CRE Pays de la Loire
Parc de l'Isle Briand
49220 Le Lion d'Angers

Les adhérents du Comité Régional d'Equitation Pays de la Loire au 31 août 2018, et à jour de leur cotisation, pourront voter **exclusivement par internet du jeudi 8 novembre 2018 à 08h00 au vendredi 23 novembre 2018 à 18h15.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2018,
2. Rapports financiers et quitus 2018,
3. Budget prévisionnel 2019,
4. Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour. Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet jusqu'à 18h15.

Nous vous invitons à la Journée Régionale Annuelle le Dimanche 25 novembre 2018 à 10h00 à l'hippodrome du Lion d'Angers. La présentation du bilan de l'activité 2018 sera suivie de la réunion du calendrier 2019.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Pays de la Loire www.crepdl.fr (Informations > Documents).

Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **samedi 24 novembre à 08h00 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018 à 18h15.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **30 novembre 2018 à 18h00** à l'adresse suivante : CRE Pays de la Loire, Parc de l'Isle Briand, 49220 Le Lion d'Angers.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrice Château
Président du CRE Pays de la Loire